



RAPPORT DE MISSION EN MARTINIQUE

La Maladie des Raies Noires (MRN) des bananiers et des plantains en Martinique

Distribution de la maladie
Méthodes de lutte à envisager

26 septembre – 2 octobre 2010

Eric Fouré
Phytopathologiste
Unité de Recherche *Systèmes de culture bananiers plantains ananas*
CIRAD Montpellier

1. Distribution de la Maladie des Raies Noires

Un premier foyer de MRN a été mis en évidence au cours de la semaine du 20 septembre sur une parcelle de plantain du réseau de surveillance mis en place par la Protection des Végétaux et la SICA TG.

Les prospections réalisées sur le terrain ont cependant permis entre le 27 septembre et le 1^{er} octobre de mettre en évidence d'autres foyers de la maladie dans plusieurs régions de la Martinique.

Plusieurs foyers ont pu être mis en évidence dans un premier temps sur la zone de Ducos (une quinzaine d'échantillons prélevés sur différentes parcelles de plantain ou de bananes dessert présentant des symptômes caractéristiques de la MRN ont été confirmés positifs suite aux analyses PCR effectuées par le laboratoire du LDA de Martinique).

D'autres foyers de MRN ont également été mis en évidence dans des quartiers situés à la périphérie de Fort-de-France et dans certaines communes avoisinantes (Schoelcher, Tivoli, Redoute...) sur des touffes de bananiers situés en bordure de route ou dans des jardins appartenant à des particuliers.

Un foyer a été mis en évidence sur une plantation commerciale située entre Le Lamentin et Le Robert.

Un foyer est également présent sur des bananiers situés en bordure de route au sud de la Martinique (Zone du Diamant)

La zone nord de la Martinique est également touchée par la maladie ; un foyer de MRN a pu être mis en évidence sur des plantations commerciales de bananes dessert ainsi que sur des touffes isolées de Figue-Pomme situées à Macouba.

Le quadrillage systématique de l'ensemble de la Martinique, mis en place par les services de la Protection des Végétaux, devrait en toute logique permettre à court terme de mettre en évidence de nouveaux foyers de MRN.

2. Origine des contaminations

Ces observations nous permettent d'émettre l'hypothèse d'une contamination massive de la Martinique par des ascospores de *Mycosphaerella fijiensis* véhiculées par le vent ; ces spores seraient issues des plantations de bananes de l'île de Ste Lucie ; des vents en provenance du sud ont pu effectivement être à l'origine des premières contaminations survenues en Martinique au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet.

La présence de nécroses (observation du cycle infectieux complet de la maladie) sur des feuilles de rang 10-12 observées sur des bananiers ou des plantains touchés par la MRN semblent confirmer cette hypothèse.

Dans ces conditions, il est évident que le réseau de parcelles « sentinelles », mis en place par les services de la Protection des Végétaux en collaboration avec la FREDON et la SICA TG

et qui devait permettre de détecter les premiers foyers de la maladie, n'a pas pu jouer pleinement son rôle.

Des contaminations secondaires ont pu ensuite avoir lieu en Martinique à partir de ces foyers primaires justifiant ainsi la présence de foyers plus récents présentant des symptômes de la MRN plus jeunes (stades 2-3) mais il ne faut pas écarter la possibilité de plusieurs vagues de contamination avec des spores provenant de Ste Lucie au cours des mois d'août et de septembre, périodes au cours desquelles des vents en provenance du sud ont pu être enregistrés pendant plusieurs journées (des vents de 30 à 40 km/h sont susceptibles d'avoir transporté des ascospores de Ste Lucie à La Martinique en 1 heure de temps...)

Les foyers sur lesquels des symptômes nécrotiques très avancés ont pu être observés sont tous situés sur des plants ne recevant pas de traitements fongicides (plants de plantains ou de bananes dessert situés en 'ZITA' Zones Interdites aux Traitements Aériens, bananiers isolés en bordure de route ou bananiers et plantains de jardins privés).

Ce processus de contamination par le vent à partir des plantations de Ste Lucie risque de se reproduire à nouveau pendant la période « cyclonique » (juin - octobre) au cours de laquelle des vents en provenance du sud sont fréquemment enregistrés.

Les foyers internes à La Martinique vont certainement maintenant être à l'origine d'une diffusion progressive de la maladie à toutes les zones de production situées sur l'île.

La présence de foyers de MRN dans le nord de l'île (région de Macouba) fait également courir un risque majeur à la Dominique et à la Guadeloupe encore indemnes de MRN.

3. Méthodes de contrôle à mettre en œuvre

La présence de multiples foyers de MRN répartis dans plusieurs zones de production sur l'ensemble du territoire martiniquais rend désormais caduque le plan d'éradication de la maladie qui était adossé à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2010.

Des méthodes de lutte raisonnée vont devoir être mises en place rapidement.

Les petites plantations de bananes dessert et de plantain situées dans des zones interdites aux traitements aériens (ZITA) risquent d'être durement impactées par la MRN ; il en est de même pour certains secteurs de plantations agro-industrielles situés en ZNT (cf. habitations ou cours d'eau dans un environnement immédiat).

Certaines plantations ou secteurs de plantations pourraient disparaître à moyen terme.

Seules les grandes plantations qui pourront poursuivre (sur la base d'une lutte raisonnée sur avertissement) les traitements généralisés mis en place pour contrôler la Maladie de Sigatoka (cercosporiose jaune) auront les moyens de contrôler avec efficacité la MRN ; pour obtenir ces résultats, ils devront cependant mettre en place parallèlement des méthodes culturales de lutte basées en priorité sur des effeuillages conduisant à la suppression systématique des lésions/stades nécrotiques ou pré-nécrotiques de la maladie siège de la sporulation sexuée du champignon.

Ils devront également pouvoir disposer en alternance d'un panel de fongicides appartenant à différentes familles chimiques afin d'éviter l'apparition rapide de souches de *M.fijiensis* résistantes aux fongicides utilisés.

Actuellement seuls deux fongicides de la famille des triazoles (Tilt et Sico) sont autorisés en traitement aérien; deux autres produits efficaces contre la MRN, appartenant à une autre famille de fongicides devraient apparaître prochainement sur le marché d'ici un à deux ans.

Le Guardian (morpholine) a par ailleurs reçu fin 2008, une autorisation de mise sur le marché (AMM) mais cette AMM est assortie d'une ZNT (distance de Zone Non Traitée) de 100 m incompatible avec la législation sur les traitements aériens ; il ne peut donc pas être utilisé pour l'instant.

Il semble peu probable que des dérogations puissent être obtenues par ailleurs pour pouvoir utiliser des fongicides appartenant à d'autres familles chimiques actuellement sur le marché (ex: groupes des benzimidazoles ou des strobilurines).

La faisabilité de la mise en œuvre d'une lutte chimique raisonnée contre la MRN repose sur le statut des souches invasives vis-à-vis des fongicides systémiques curatifs ; si les souches présentes en Martinique étaient résistantes à ces fongicides, cela compromettrait irrémédiablement la mise en œuvre de telles stratégies.

Des échantillons de feuilles nécrosées prélevés sur plusieurs plantations de Martinique vont nous permettre de caractériser très rapidement, par des analyses de monitoring en laboratoire, le niveau de sensibilité des souches de *M.fijiensis* présentes en Martinique.

Les prospections réalisées sur le terrain au cours de cette mission ont été effectuées avec Emmanuel Husson (SICA TG) et un agent du SPV de Martinique chargé de valider officiellement les prélèvements au champ des échantillons foliaires (cf. points GPS)

Des réunions quotidiennes ont par ailleurs réuni les experts faisant partie du comité de pilotage chargé d'analyser les résultats des prospections et de mettre en œuvre les décisions adossées à l'arrêté préfectoral-Font partie de ce comité les directeurs et responsables des structures suivantes : Cirad-Pram, Banamart, Banalliance, Fredon, Sica TG, Chambre d'Agriculture, SPV Martinique, IT², DAF

Des séances de formation à la reconnaissance des symptômes de la MRN ont également été organisées en salle et sur le terrain pendant cette mission au bénéfice de l'ensemble des agents chargés des prospections et de la mise en œuvre des observations de la maladie adossées à la lutte raisonnée sur avertissement.